

02 déc 2022 -17:01

## Inauguration d'une nouvelle prison durable à Termonde

Le 2 décembre 2022, la nouvelle prison de Termonde (située Tanneweg, 1) a été officiellement inaugurée en présence du ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et du bourgmestre de Termonde, Piet Buyse. Le nouveau complexe peut héberger 444 détenus et prévoit une détention durable, moderne et humaine.

Vincent Van Quickenborne, vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord :

« L'ouverture de la nouvelle prison signifie que le personnel et les détenus ont enfin une infrastructure moderne et décente dans laquelle travailler et séjourner. Termonde est la première prison de Flandre à employer des accompagnateurs de détention, afin que les détenus soient accompagnés dès le premier jour dans leur trajet vers une réinsertion réussie dans la société. Nous commencerons le transfert des détenus en février. Vu la pénurie sur le marché du travail, il n'a pas été évident de trouver suffisamment de personnel pour pouvoir ouvrir la nouvelle prison et l'utiliser à pleine capacité. Cependant, la procédure de recrutement accélérée nous a permis de recruter 39 personnes pendant le jobday notamment. Nous attendons également encore quelque 80 entrées en service dans les prochaines semaines. Concernant l'ancienne prison, nous allons d'abord la rénover puis la garder ouverte plus longtemps, à titre de mesure contre la surpopulation dans les prisons. Nous cherchons encore du personnel supplémentaire à cette fin également. Si vous souhaitez travailler dans une prison, vous pouvez consulter [www.travailleralajustice.be](http://www.travailleralajustice.be). »

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments, adjoint au Premier ministre :

« Nous faisons passer l'infrastructure pénitentiaire de Termonde du 19<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle. Après la nouvelle prison de Haren, nous ouvrons aujourd'hui celle de Termonde. La Régie des Bâtiments contribue en outre à une vision humaine et moderne de la détention et crée des conditions optimales tant pour les détenus que pour le personnel de la prison. Dans ce nouveau complexe, les détenus sont préparés au mieux à leur réinsertion dans la société, avec des locaux et des ateliers pour travailler, des formations à suivre ou des activités à organiser. Ceci réduira le taux de récidive et contribuera à supprimer la surpopulation carcérale d'ici 2030. La prison est durable et peu énergivore, avec au total 774 panneaux solaires sur les toits. »

Sebald van Royen, administrateur du consortium Poort van Dendermonde :

« Pour Inveisit et ses partenaires BAM Interbuild et BAM fm, cette prison est un ajout logique et intéressant à leur portefeuille constitué de plusieurs prisons en Belgique (Beveren), en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas. Après le retard initial en raison des procédures, le consortium « Poort van Dendermonde » s'est attaqué assidûment à la construction et a réalisé une prison moderne à l'aspect humain. La construction, l'entretien et la gestion sont coordonnés étroitement au sein du consortium, de sorte que le SPF Justice et la Régie des Bâtiments puissent accomplir une exploitation optimale. Nous sommes fiers de la qualité de la prison réalisée et nous concentrerons sur la continuité de la bonne collaboration avec toutes les parties impliquées dans la phase opérationnelle des 25 prochaines années. »

Caroline Criel, chef d'établissement de la prison de Termonde :

« Outre dans la prison de Haren, des accompagnateurs de détention et des assistants de sécurité seront également employés pour la première fois à Termonde. Ils pourront se spécialiser dans le professionnalisme et les missions spécifiques de ces nouveaux profils. La technologie présente comme les plus de 680 caméras qui pallient partiellement la surveillance statique, les visites virtuelles ou les sanitaires dans la cellule qui réduiront le nombre de mouvements leur offriront également le temps et

*l'espace pour s'investir dans le contact interpersonnel et maintenir de l'empathie. Ils soutiendront et favoriseront ensemble la nouvelle culture de détention. Tous ces éléments promouvoir le déroulement de la détention, la préparation au reclassement et la réussite de la réinsertion. »*

Piet Buyse, bourgmestre de Termonde :

*« Pour une cité judiciaire comme Termonde, il n'est pas seulement important d'avoir des tribunaux, un parquet et une maison de justice sur son territoire. Une prison en fait également partie depuis des siècles. Je suis très content que ce nouvel édifice, tant attendu, permettra de meilleures conditions de travail et de vie. C'est donc également une bonne nouvelle pour les détenus, mais aussi pour les centaines de concitoyens qui y ont un emploi directement ou via des fournisseurs. »*

## Remplacement de l'ancienne prison

La prison a été réalisée en exécution du Masterplan « Détention et internement dans des conditions humaines », un plan d'action visant à lutter contre la surpopulation dans les prisons belges et à y améliorer les conditions de vie et de travail.

La première version du Masterplan a été approuvée en 2008 par le Conseil fédéral des ministres et a été actualisée à plusieurs reprises ces dernières années.

La prison de Termonde faisait partie du premier Masterplan, visant à remplacer l'établissement vétuste de la ville (dans la Sint-Jacobstraat).

Toutefois, en raison de différentes procédures judiciaires intentées, le projet a été retardé durant de nombreuses années. Les travaux ont finalement commencé en août 2020 et se sont achevés à la fin du mois d'octobre 2022.

Le déménagement vers la nouvelle prison est prévu pour la mi-février 2023. Pour faire face à la surpopulation dans les prisons belges, il a été décidé de maintenir partiellement en service l'ancienne prison de Termonde, pendant encore 5 ans, avec une centaine de places. À cet effet, quelques travaux de rénovation sont prévus.

## Un partenariat public-privé

Le complexe pénitentiaire a été construit selon une procédure DBFM – signifiant « Design », « Build », « Finance » & « Maintain ». Il s'agit d'un partenariat public-privé par lequel un partenaire privé prend en charge la conception, la construction, le financement et l'entretien de l'établissement pénitentiaire.

La prison a été réalisée par le consortium Poort van Dendermonde.

Le consortium met le bâtiment à la disposition de l'État fédéral pendant 25 ans, lequel s'acquitte, en contrepartie, d'une redevance annuelle de disponibilité. Au terme du contrat, la prison est rétrocédée gratuitement à l'État fédéral.

La majeure partie des entreprises qui font partie du consortium étaient également chargées de la construction de la prison de Beveren, qui a été mise en service en 2014 et qui est, dans les grandes lignes, le calque de celle de Termonde en termes de conception.

Il existe cependant des différences. Ainsi, des couleurs ont été davantage utilisées à l'intérieur du complexe, d'autres matériaux ont parfois été choisis (par exemple, des portes de cellules en bois plutôt qu'en métal) et le bâtiment administratif et logistique a été divisé davantage en zones pour une structure plus logique. Ces interventions améliorent les conditions de vie et de travail dans la prison.

## Lieu

La prison a été construite sur un terrain dans le Zwijvekekouter, situé entre l'Oud Klooster, la ligne ferroviaire Termonde-Gand et la Dendre.

Une nouvelle voie d'accès, la Tanneweg, a été aménagée vers le site. La voie traverse le nouveau Zwijvekebrug sur l'Oude Dender et rejoint la Gentssteenweg à hauteur de l'Ooiebrug. Les nuisances routières sont ainsi réduites à un minimum pour la zone résidentielle située à proximité (Boonwijk).

La prison se trouve à un quart d'heure de marche de la gare d'Oudegem et des arrêts de bus les plus proches sur la Gentssteenweg.

## Quatre corps de bâtiment indépendants

Le complexe pénitentiaire comprend quatre corps de bâtiment indépendants :

- Le bâtiment d'entrée, qui comprend également une salle d'audience où peuvent siéger, entre autres, le tribunal de l'application des peines et la Chambre du conseil.
- Le bâtiment des services, qui héberge des bureaux pour l'administration, un complexe sportif, un complexe des visiteurs, la section détention limitée et un complexe d'accueil des détenus.
- La partie cellulaire, composée de quatre ailes cellulaires autour d'un noyau central de surveillance (appelé « centre panoptique »). Le bâtiment cellulaire comprend trois étages et un grenier technique. La toiture en pente permet à la lumière d'entrer à flots par les fenêtres verticales jusque dans les ailes cellulaires.

Les ailes cellulaires mêmes consistent en des galeries ouvertes, apportant plus de transparence et un sentiment accru de sécurité.

Les cellules sont prévues pour une ou deux personnes et disposent de leurs propres sanitaires.

- Le bâtiment logistique, qui abrite des ateliers, une cuisine et une blanchisserie.

Le passage entre les quatre corps de bâtiment indépendants s'effectue par des couloirs de liaison constitués, en partie, de lamelles de verre.

La prison possède deux « promenades » vertes et quatre jardins intérieurs.

Un parking pour le personnel et pour les visiteurs a également été prévu.

Un fossé a été creusé autour de la prison et une large zone verte a été aménagée en guise de tampon visuel et acoustique pour les riverains.

## Une prison humaine et moderne

Le concept s'inscrit dans une vision humaine et moderne de la détention et vise à améliorer les conditions tant des détenus que du personnel pénitentiaire.

Les détenus sont préparés le mieux possible à leur réinsertion dans la société. Il y a des locaux et des ateliers pour travailler, suivre des formations ou organiser des activités.

Il s'agit d'un site bien organisé avec une structure claire. La prison s'apparente à un ensemble, mais les différentes fonctions sont en même temps clairement séparées les unes des autres, ce qui contribue au sens de l'orientation et stimule le sentiment communautaire.

Les espaces de circulation sont larges et confortables, de manière à faire office d'espaces de vie à part entière. La création de patios multiplie les apports de lumière naturelle et offre une vue agréable.

Contrairement aux prisons classiques, il n'y a pas de barreaux aux fenêtres des cellules, ce qui donne une impression plus spacieuse et plus humaine. L'utilisation de couleurs dans les couloirs ainsi que l'utilisation de porcelaine dans les cellules, au lieu de l'inox, rendent la prison moins froide.

L'accent a été mis au maximum sur la verdure pour les jardins intérieurs et les promenades.

## Une prison durable et économe en énergie

La prison est durable et peu énergivore. Ainsi, 774 panneaux solaires au total ont été installés sur les toitures, représentant ensemble 290,25 kilowatts-crête.

Il y a une installation de cogénération pour la production de chaleur et d'électricité via le gaz.

Pour la récupération d'eau de pluie, 16 citernes ont été installées avec chacune une capacité de 20 000 litres. Cette capacité d'eau sera utilisée pour les toilettes et la buanderie.

Le concept HVAC est axé sur l'économie d'énergie, un confort climatique agréable et une facilité d'utilisation.

Les installations électriques du complexe de bâtiments sont conçues pour être aussi efficaces et économes en énergie que possible. Un éclairage LED est prévu partout à l'intérieur du complexe.

La structure portante des bâtiments se compose essentiellement d'éléments en béton préfabriqués. Ce procédé est justifié du point de vue économique, de la durabilité et de la qualité, et a permis la construction de la prison en un court laps de temps.

Enfin, des matériaux durables et faciles d'entretien ont été choisis.

## Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'ensemble du complexe est intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite, avec des places de parking adaptées, des dalles podotactiles pour les malvoyant.e.s dans le bâtiment des visiteur.euse.s, ainsi que des cellules et des sanitaires adaptés.

## Intégration artistique

L'intégration artistique faisait partie du marché DBFM. Plusieurs initiatives ont été prises à cet effet, comme un concours d'art auquel les enseignant.e.s et les élèves de l'Académie royale des Beaux-Arts de Termonde pouvaient participer. Parmi eux, trois gagnants ont été choisis, qui ont chacun pu réaliser une œuvre d'art pour la prison.

En outre, une sculpture de cheval de l'artiste Dirk Van Ransbeeck a été installée sur la place, devant le bâtiment d'entrée de la prison.

Le célèbre artiste de street-art Jaune a posé une centaine de pochoirs dans toute la prison.

Une peinture murale a été réalisée par Océane Conille sur le mur périmétrique.

Une œuvre d'art représentant une rose des vents a été réalisée par le bureau d'architectes Stéphane Beel Architecten dans le centre panoptique.

En outre, deux portes de cellules originales de 1863 de l'ancienne prison de Termonde ont été restaurées

et exposées dans la nouvelle prison.

Une fois la prison opérationnelle, les détenus pourront également participer à toutes sortes d'ateliers et de projets artistiques.

## Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Utilisateur final : Service public fédéral Justice

Consortium DBFM : Poort van Dendermonde, composé des entreprises suivantes :

- Inveis (anciennement BAM PPP)
- Belfius Bank NV/SA, AG Insurance NV/SA et Nationale-Nederlanden Levensverzekering Maatschappij NV (financement)
- Stéphane Beel Architecten BVBA et M.&J.M. Jaspers - J.Eyers en Partners, Archivolt Architecten, landschapsarchitect Pauwels Ontwerpbureau (architecture)
- VK Engineering et Halmos Adviseurs (étude)
- BAM Interbuild et Cegelec (construction)
- BAM FM , Vinci Facilities et Compass (Entretien et prestation de services facilitaires)

Consultance : Stibbe (juridique), Rebel Advisory (finances), eld (technique)

Durée des travaux : août 2020 - octobre 2022

Délai de mise à disposition : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée à l'État fédéral)

Redevance de disponibilité : quelque 15 millions d'euros par an (T.V.A. comprise), pendant 25 ans

Superficie du site : 11 ha

Superficie (brute) de la prison : environ 31 000 m<sup>2</sup>

Nombre de panneaux solaires : 774 (290,25 kilowatts-crête au total)

Récupération de l'eau de pluie : 16 citernes d'eau pluviale avec chacune une capacité de 20 000 litres

Capacité : 444 places

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght  
Porte-parole  
+32 (0)479 31 26 91  
[johan.vanderborght@buildingsagency.be](mailto:johan.vanderborght@buildingsagency.be)